

## Emissions de polluants : des records régionaux

### Santé et environnement

#### Une étude de l'Observatoire Régional de la Santé menée sur 18 communes

Le Dunkerquois est très concerné par les problèmes de santé environnementale de par ses caractéristiques industrielles-portuaires et sa forte densité de population.

Quels sont pour les Dunkerquois, les risques pour leur santé, en étant exposés aux polluants de l'atmosphère émis par les sources industrielles ?

Telle est la question centrale soulevée par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS).

« Santé et environnement dans la Communauté Urbaine de Dunkerque », étude d'avril 2003, n'a pas fait l'objet d'une publicité exagérée. A l'image de ce document de 82 pages, la discrétion a entouré le « rapport de la commission d'orientation du plan national santé environnement » rendu publique par le Premier ministre, il y a quelques semaines.

#### Un triste bilan, avec néanmoins des espoirs

Le Dunkerquois cumulerait 50 % des rejets régionaux de monoxyde de carbone (CO) ou 30 % de ceux de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ; et 50 % des émissions départementales de dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) ou 25 % de celles d'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>).

L'industrie du Dunkerquois cause 95 % des émissions locales de CO ; 55 % de celles de NO<sub>x</sub> ; 41 % de celles de SO<sub>2</sub> ; 29 % de celles de COVNM (composés organiques volatiles non-méthaniques).

Le secteur de l'extraction et du transfert d'énergie provoque 77 % des rejets locaux de CO<sub>2</sub> ; 57 % de ceux de SO<sub>2</sub> ; 42 % de ceux de COVNM ; 33 % de ceux de NO<sub>x</sub>.

Les émissions de polluants classiques ont globalement été réduites en 10 ans, entre 1991 et 2001. Les rejets de SO<sub>2</sub> ont baissé d'environ 30 %. Les rejets de NO<sub>x</sub> sont restés stables. Par contre, les COVNM enregistrent une évolution à la hausse.

Les rejets de poussières ont diminué, eux, de plus de 50 %. Depuis 1994, ces rejets restent stables. La CUD réunit six des quinze plus gros émetteurs de poussières de la région.

Quand aux métaux lourds (plomb, cadmium et zinc), en 2001, six des seize plus gros émetteurs de plomb étaient localisés sur le territoire de la CUD. Pour le fluor, le plus gros émetteur de la région est dunkerquois.

De façon globale, « l'influence de l'industrie dans la qualité de l'air est nette sur le littoral, et les efforts des dix dernières années sur la diminution des rejets sont visibles en ce qui concerne le SO<sub>2</sub> et les particules en suspension. Les polluants comme le NO<sub>2</sub> et l'Ozone, plus caractéristiques du trafic automobile, augmentent depuis une dizaine d'années ».

Ludovic Boutin

### INEGALITES SOCIO-SPATIALES

#### Pauvres et pollués

La carte de l'implantation des émetteurs de polluants recouvre celle de la précarité, selon une opposition est-ouest. Les données de l'étude de l'ORS traduit statistiquement un état de fait bien ressenti dans la population du Dunkerquois.

L'analyse du revenu moyen net des ménages en 1998 montre une forte disparité entre les communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD). Selon la commune, cet indicateur varie de 9 768 € (564 072 F) à 23 864 € (156 537 F). Ces variations opposent le versant est de la Communauté Urbaine de Dunkerque à son versant ouest dont les revenus sont plus faibles. L'analyse d'autres indicateurs socio-économiques (proportion de personnes couvertes par les minima sociaux, taux de chômage, niveau de diplôme) confirme ce constat. Les communes situées à l'ouest de la CUD sont davantage marquées par la précarité. L'implantation des émetteurs de polluants est également marquée par une opposition entre les versants est et ouest.

Ce constat n'est pas spécifique de la CUD, note l'ORS, qui ajoute que plusieurs travaux, menés en particulier au Royaume-Uni et aux USA, ont montré que l'exposition aux polluants est plus forte dans les populations précaires.

« La sensibilité particulière de certains groupes sociaux aux effets de la pollution devrait donc être prise en compte dans l'évaluation de l'impact sanitaire et du bénéfice des mesures d'amélioration de la qualité de l'air », suggère l'ORS.

## **L'ARGUMENT ECONOMIQUE**

### **Poids relatif de l'industrie**

Bien que l'industrie soit une activité économique importante sur le Dunkerquois, elle n'employait, en 1999 que 24 % de la population active ayant un emploi dans la zone de Dunkerque. Le secteur tertiaire représentait, quant à lui, 67 % de la population active ayant un emploi. La part des chômeurs dans la population active sur la Communauté Urbaine de Dunkerque (19,4 %) est un peu plus élevée que la moyenne régionale (17,7 %).

## **PPA du DUNKERQUOIS**

### **Une qualité de l'air en général satisfaisante**

Le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération dunkerquoise a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2003. Dans la note liminaire de ce document, on relève que « sur le Dunkerquois, la qualité de l'air est essentiellement dépendante des rejets industriels, sans pour autant négliger, bien entendu, la pollution automobile et domestique. Un regard objectif sur la qualité de l'air montre, qu'exceptés des pics de pollution très localisés, celle-ci est en général satisfaisante et que jamais les normes ou recommandations fixées au niveau international ou national n'ont été dépassées sur l'ensemble de l'agglomération.

Des efforts importants et significatifs ont été faits par les entreprises ces dernières années pour diminuer leurs rejets dans le cadre notamment des prescriptions imposées par la législation des installations classées mais aussi dans le cadre de programmes de réduction des pollutions définis au sein du SPPPI\* ou par la volonté même des industriels [...]

Le problème majeur sur ce secteur reste en fait celui des pics de pollution qui se produisent lors d'incidents dans les installations industrielles ou lors de conditions météorologiques défavorables à la dispersion des polluants [...]. La nature et la quantité des polluants émis et leur présence dans l'environnement doivent être mieux connues, afin d'en apprécier l'impact réel sur la santé des populations et la qualité du milieu ».

SPPPI : Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles.

## **ASSOCIATION**

### **L'ORS : c'est quoi...**

L'Observatoire Régional de la Santé Nord - Pas-de-Calais réalise des études sur la santé et les déterminants de l'état de santé de la population régionale. Ses compétences lui permettent d'offrir aux instances et professionnels publics et para-publics, une aide à la décision efficiente, et d'avoir une fonction d'analyste, au service du développement de la politique régionale de santé.

L'observatoire Régional de la Santé Nord - Pas-de-Calais est une association loi 1901 (composé de 168 membres qui, pour la plupart, sont des structures ou personnes concernées par la politique de santé régionale) subventionnée par le Conseil régional Nord - Pas-de-Calais, et le ministère des Affaires sanitaires et sociales.

### **Rejets industriels par commune du Dunkerquois**

La DRIRE recense, sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, 35 établissements industriels soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et rejetant des polluants dans l'atmosphère.

Ces entreprises sont réparties sur 11 communes de la CUD. Dunkerque, Grande-Synthe et Loon-Plage, avec une partie de leurs communes couverte par la zone portuaire, hébergent plus de la moitié des émetteurs.

Les chiffres portent sur l'année 2000 : SO<sub>2</sub> (dioxyde de soufre), COV (composés organiques volatiles), NO<sub>x</sub> (oxyde d'azote), PSS.

Source : ORS « Santé et environnement dans la CUD », avril 2003

**La carte de la pollution**

	SO2	COV	NOx	PSS
Bourbourg	69	0	16	0
Capelle-la-Grande	0	0	0	20
Coudekerque	0	0	0	0
Coudekerque-Branche	0	0	19	0
Dunkerque	5217	992	2380	363
Grande-Synthe	8690	569	9746	4428
Gravelines	8	244	125	39
Leffrinckoucke	1	0	205	132
Loon-Plage	12529	1011	2449	548
Saint-Georges-sur-L'Aa	0	0	0	0
Saint-Pol-sur-Mer	117	110	45	3